



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Le Directeur Général  
de l'enseignement  
scolaire**

Paris le 21 février 2008

DGESCO  
n° 23  
Téléphone  
01 55 55 12 70  
Télécopie  
01 55 55 38 54  
Courriel  
Directeur.dgesco@  
education.gouv.fr

NOTE à l'attention de

Mesdames les Rectrices et Messieurs les  
Recteurs d'académie

110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

**Objet : Suivi de la rénovation de l'enseignement professionnel : mise en œuvre  
du bac pro 3 ans**

**Le Secrétaire  
général**

Téléphone  
01 55 55 35 10  
Fax  
01 55 55 35 49

110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

A la suite de la diffusion des propositions de mise en œuvre du bac pro 3 ans pour la rentrée 2008, les remarques obtenues en retour m'amènent à vous apporter les précisions suivantes.

Les projets d'extension de l'expérimentation dans les académies doivent nous rendre attentifs aux conditions de réussite des élèves qui s'engageront dans cette voie.

A cet égard, nous vous rappelons que les grilles horaires de BEP accompagnant la « proposition de guide » qui vous a été adressée le 16 janvier vous ont été diffusées à titre purement indicatif. Il convient ainsi que vous veilliez à ce que les grilles retenues permettent de mettre en place une aide et un accompagnement personnalisés des élèves pour lesquels cela s'avérerait nécessaire.

Vous veillerez à proposer une offre de CAP cohérente et attractive et dans cette perspective, vous vous attacherez à mieux remplir les divisions existantes. Vous pourrez également programmer l'ouverture de divisions nouvelles pour équilibrer votre offre de formation de niveau V. Nous vous le rappelons : tout élève doit pouvoir rejoindre, à tout moment, une formation de niveau V.

Par ailleurs, les modalités d'orientation doivent être claires pour tous les acteurs concernés. Ainsi, une information précise doit être donnée aux parents sur l'offre académique dans la voie professionnelle.

Il revient au conseil de classe, à la sortie du collège et conformément à la réglementation existante, de prendre la décision d'orientation vers la voie professionnelle. La décision d'affectation vers un cursus de CAP, de



2 / 2

BEP ou de bac pro 3 ans interviendra en fonction de vos critères académiques.

Enfin, conformément à la signature du protocole de discussion du 18 décembre 2007, il convient que vous privilégiez l'organisation de réunions de travail en vue de la préparation de la rentrée 2008 avec les organisations signataires.

En ce qui concerne la préparation de la rentrée 2009 et afin de faciliter votre organisation au niveau académique, je vous informe ci-dessous du calendrier des rencontres prévues au niveau national avec les organisations signataires du protocole.

6 mars - 14h30 : Les champs professionnels ; les grands équilibres dans la formation ;  
11 mars - 16h : Parcours et passerelles du CAP au BTS ;  
20 mars - 16h : Les modalités de certification ;  
31 mars - 14h30 : La poursuite d'études en BTS ;  
10 avril - 14h30 : L'orientation ;  
16 avril - 14h30 : La GRH ;  
30 avril - 14h30 : Synthèse et bilan.

Nous vous tiendrons régulièrement informé de la teneur de ces réunions. Il est prévu que ces rencontres aboutissent fin avril à l'élaboration d'un texte général d'orientation.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette note.

Le Directeur général de  
L'enseignement scolaire

Jean-Louis NEMBRINI

Le Secrétaire Général

Pierre-Yves DUWOYE